

Le Président,

Vu le code de l'éducation, articles D 612-1 à D612-1-35 ;
Vu les statuts de l'Université Polytechnique Hauts de France ;

Arrête

Article 1 Sont désignés membres de la Commission d'Admission Parcoursup 2022 pour la Licence Sciences et Techniques des Activités Physiques et sportives-STAPS-Accès santé

Responsable pédagogique **Bachir ZOUDJI**

Membre : **Mathieu GOMEZ**

Article 2 Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 Le présent arrêté est soumis à publicité : il est affiché de façon permanente dans un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers, et publié au recueil des actes réglementaires tenus par la Direction Générale.

Article 4 Le directeur de l'Institut National des Sciences Appliquées est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 11 mai 2022

Le Président de
l'Université Polytechnique Hauts-de-France
Professeur Abdelhakim ARTIBA

